

Si cet email ne s'affiche pas correctement, [cliquez ici](#).



Sospel,
La newsletter de mon village

Samedi 17 Janvier 2015 - Newsletter n°17

83ème Rallye de Monte Carlo

Les 24 et 25 janvier prochains, à l'occasion du Rallye de Monte Carlo, la circulation sera interdite dans une partie du village et sur les routes menant aux épreuves spéciales. Pour le reste du village, non fermé à la circulation, il est à prévoir de sérieuses perturbations.

Il est donc conseillé aux sospellois d'éviter d'utiliser les transports automobiles pendant cette période.

A noter :

Circulation réglementée à partir de samedi 24 à 16h30

ES13-15 : Col Saint Jean / Saint Laurent

La route sera fermée aux non-possesseurs de laissez-passer 3.5 kms en aval du Col Saint Jean. (aux environs du quartier St Philippe)

ES14 : La Bollène Vesubie / Sospel

La route sera fermée aux non-possesseurs de laissez-passer à partir du pont du Guiou.

Stationnement interdit à partir du samedi 24 janvier à 16h30, avec mise en fourrière :

- du départ de l'avenue Jean Médecin (la scierie) jusqu'au pont de la Concorde et jusqu'au rond-point de l'entrée du village (arrivée pénétrante)
- sur les abords de la place des platanes
- devant le monument aux morts
- à la coopérative
- aux abords de la mairie

Circulation réglementée à partir de dimanche 25 janvier à 6h30 pour les seuls possesseurs de badges (nécessités professionnelles exclusivement) et seulement jusqu'à 7h30.

Du rond-point de l'entrée du village (Menton) et du Pont de la Concorde, jusqu'à Moulinet d'un côté et l'Escarène de l'autre.

Circulation rive gauche du village modifiée à partir de dimanche 25 janvier à 6h30

La rue de la République sera mise en sens inverse, c'est-à-dire Place Garibaldi → Place Saint François, afin de permettre aux voitures de sortir de Sospel direction Breil-sur-Roya (sachant que le pont de la Concorde est interdit à la circulation).

L'Avenue Arcs s/Argens sera en sens unique : descente Charles de Gaulle → la place Garibaldi interdite

Répartition des sites de stationnement

Parkings réservés aux Sospellois :

- Le Maulandi
- La caserne Salel
- Place Garibaldi
- Devant l'hôpital Saint Eloi
- L'Abbaye
- Devant le gymnase (réservé aux voitures stationnant d'habitude sur l'avenue, montée du stade)
- Sous le bar du marché (5 places réservées aux producteurs locaux, marché)

Parkings pour les officiels (gendarmes et ACM) :

- La coopérative
- La Place des platanes
- Les abords de la Mairie

Parkings « visiteurs » - dans l'ordre de remplissage :

- La Piscine
- La Zone d'activité de la CARF
- La Place de la gare
- A côté de celui du Maulandi (en fonction de la météo)
- Le stade (camping-car)
- Pré Tardivo (selon météo)

Stationnement sur la place Malpertus :

- Le stationnement est exceptionnellement autorisé
- La circulation sera interdite le dimanche 25 janvier à partir de 6h30 du matin

La mairie annexe fera office de fourrière provisoire.

Les commerces ambulants ne seront pas autorisés sur le domaine public. Seuls les commerçants sospellois - sous réserve d'obtention d'un arrêté municipal - seront autorisés sur les points de vente dédiés.

Règles de délivrance des laissez-passer

Ils seront à retirer en Mairie, à l'accueil au RDC (Catherine ou Joëlle) à partir du 20 janvier sur présentation de justificatif de domicile et/ou professionnel.

Valables pour samedi 24 janvier à partir de 16h30 : pour les personnes résidant sur la route de Moulinet, à partir du Pont du Guiou, et pour ceux du col saint Jean, à partir de St Philippe.

Pour dimanche 25 janvier : peuvent bénéficier d'un laissez-passer, valable seulement entre 6h30 et 7h30, les personnes justifiant le besoin de se déplacer pour raisons professionnelles.

Les restrictions ou interdictions de circulation et de stationnement ci-dessus énoncées, émanent des services de la Préfecture des Alpes-Maritimes. Elles sont exceptionnelles et en relation avec l'organisation du Rallye. Elles seront mises en application grâce à la présence d'un fort contingentement de gendarmes présents dès vendredi 23 janvier.

Le rôle de la mairie est de vous les communiquer afin que vous puissiez prendre vos dispositions et ainsi éviter le maximum de confusion.

Nous réitérons nos conseils de prudence quant à l'utilisation de véhicules dimanche 25 janvier, y compris à l'extérieur du périmètre réglementé au vu de la forte affluence de visiteurs attendue dès samedi 24 janvier.

Pour recevoir toutes les dernières infos directement chez vous : inscrivez vous à la [newsletter](#)

[Télécharger le document en PDF](#)

Rappel : Réunion publique ce soir, samedi 17 janvier, 18h00 en Salle multimédia

Une réunion publique sur le thème de l'habitat (loi SRU, devenir du Pré St Etienne, rénovations) sera animée par Madame le Maire avec questions ouvertes à l'issue de la présentation.

